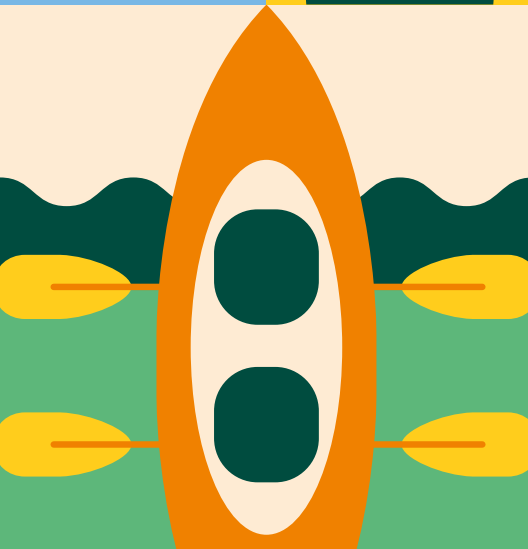
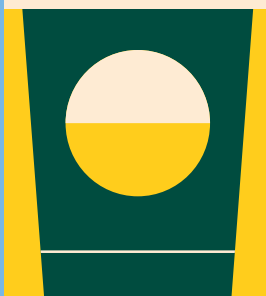


pass metz loisirs

50 €
par enfant
de 4 à 17 ans

↳ sous condition de
ressources pour les familles

2026



Pour pratiquer
une activité sportive,
culturelle ou de loisirs
dans les associations
ou clubs messins.



VILLE DE
METZ
Centre Communal
d'Action Sociale

Allo Mairie

0 800 891 891

Service & appel
gratuits

metz.fr

Pourquoi?

Pour faciliter l'accès des **enfants de 4 à 17 ans** à une activité sportive, culturelle ou de loisirs le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Metz propose ce **Pass Metz Loisirs**: une aide sous conditions de ressources, immédiate et simple à utiliser. Le **Pass Metz Loisirs** permet également l'accès aux activités socio-éducatives (*le mercredi après-midi ou «mercredis éducatifs», hors vacances scolaires*).

Pour qui?

Pour chaque **enfant messin âgé de 4 à 17 ans**, c'est-à-dire né entre 2009 et 2022, dont les parents justifient d'un quotient familial de la CAF inférieur ou égal à 900.

Comment obtenir son attestation de quotient familial?

Auprès de la CAF de la Moselle muni de son **numéro d'allocataire**

➔ **caf.fr**

ou **0810 25 57 10** (0,06€/min + prix appel)

50€
par enfant
de 4 à 17 ans

➔ sous condition de
ressources pour les familles



En pratique

Du 22 juin 2026 au 29 janvier 2027, les familles éligibles peuvent s'inscrire sur

➔ **metz.fr**

ou transmettre directement au CCAS le formulaire de demande accompagné d'une pièce d'identité, du livret de famille et de l'attestation CAF de moins de 3 mois.

Une seule démarche

Au moment de l'adhésion, il suffit de remettre le **Pass Metz Loisirs** à l'association, club, MJC, etc. de son choix, **partenaire du dispositif**.

L'organisateur de l'activité déduira alors automatiquement la somme maximale de 50€ des frais de cotisation, de licence ou d'inscription.

Centre Communal
d'Action Sociale
24 rue du Wad-Billy
57000 Metz

VILLE DE
METZ
Centre Communal
d'Action Sociale

Allo Mairie

0 800 891 891

Service & appel
gratuits

metz.fr